



# L'opération Atalante : la jugulation de la piraterie au large de la Somalie



© Gobierno de España, Ministerio de Defensa, « EU NAVFOR - ATALANTA OPERATION »

Lucas Da Silva

Werra

Mai 2023



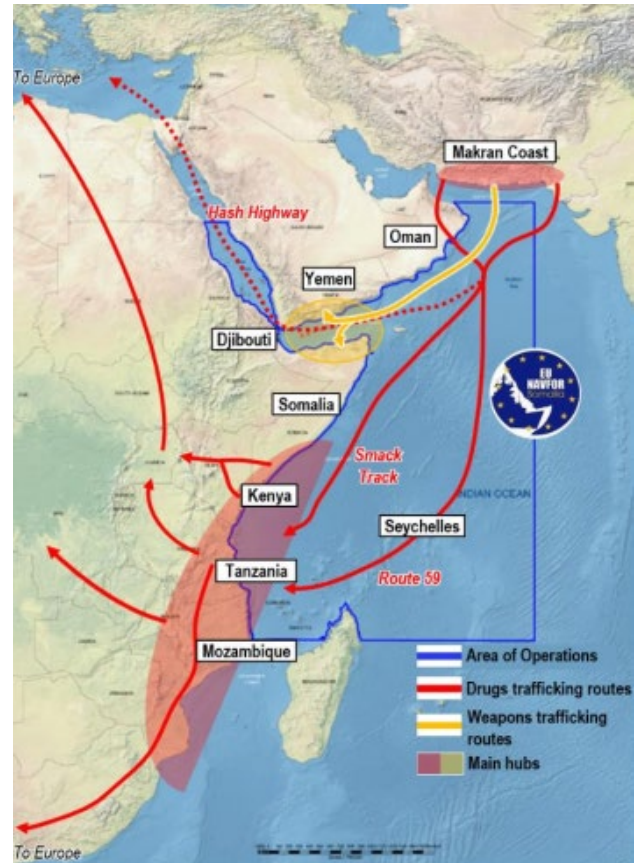
Diplômé d'une formation d'études européennes et internationales à Aix-Marseille, actuellement en Master 2 de sécurité et défense à Sciences Po Strasbourg, **Lucas Da Silva** effectue aujourd'hui un stage d'assistant de recherche à l'Ifri (Institut français des relations internationales). Il porte un intérêt particulier aux questions de coopération militaire européenne, ayant notamment publié un ouvrage aux éditions L'Harmattan intitulé « *La défense européenne : chimère ou réalité ?* »

Les propos exprimés par l'auteur n'engagent que sa responsabilité

© Tous droits réservés, Paris, Werra, mai 2023

# INTRODUCTION

Décembre 2022, alors que l'opération Atalanta dure déjà depuis plus de quatorze ans et qu'elle semble avoir rempli ses objectifs initiaux depuis fort longtemps, les États membres de l'Union européenne décident - *via* le Conseil de l'UE - de prolonger le mandat de cette mission militaire jusqu'au 31 décembre 2024<sup>1</sup>. En même temps, les mandats d'EUCAP Somalia et d'EUTM Somalia sont prorogés de deux années. Outre le fait que ces missions relèvent toutes de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'UE, elles partagent également un déploiement dans la même zone géographique : c'est-à-dire la Corne de l'Afrique, mais aussi et surtout la Somalie (voir carte ci-contre).



*Atalanta* - ou EUNAVFOR Somalia de son appellation complète - constitue la première opération navale de l'histoire de la PSDC. Celle-ci a été lancée en décembre 2008 avec pour mandat d'assurer une protection des navires du Programme alimentaire mondial de l'ONU et de lutter contre la piraterie. Ce phénomène d'insécurité existait depuis longtemps dans cette région en raison de l'afflux important de navires commerciaux voulant traverser le canal de Suez. La piraterie aux abords de la Corne de l'Afrique est devenue un problème conséquent au milieu des années 2000. Le vol de provisions alimentaires provenant de la communauté internationale devenait particulièrement problématique, celles-ci étant distribuées par les Nations unies pour faire face à une grave crise alimentaire en Somalie<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Conseil de l'UE, « Opération ATALANTA, EUTM Somalia et EUCAP Somalia : mandats prorogés de deux ans », Communiqué de presse, 2022, disponible sur : [www.consilium.europa.eu](http://www.consilium.europa.eu).

<sup>2</sup> Ferdinand Bous, « The development of a European naval strategy », *European Defence Network*, 2021, disponible sur : [e-d-n.eu](http://e-d-n.eu).



L'Union européenne n'a pas été le premier acteur international à s'attaquer à la piraterie au large des côtes somaliennes à l'aide de moyens militaires. Les attaques de pirates dans cette région étaient déjà signalées depuis plus d'une décennie avant le lancement d'*Atalanta*<sup>3</sup>. Compte tenu de l'absence d'un gouvernement durable en Somalie, la piraterie et les autres formes de contrebande ont trouvé un terreau idéalement fertile dans la zone. Le pays est perçu comme un « État failli » depuis plus de trois décennies<sup>4</sup>. Ainsi, face à la recrudescence des attaques de pirates entre 2007 et 2008, certains pays - dont le Canada, la France ou les Pays-Bas - ainsi que des organisations internationales telles que l'OTAN, ont d'abord envoyé des navires de guerre dans la zone pour escorter les bateaux du Programme alimentaire mondial<sup>5</sup>. C'est ensuite l'UE qui s'est organisée pour prendre le relais de manière coordonnée et ambitieuse, en faisant d'*Atalanta* un exemple à suivre pour les missions de la PSDC.

Depuis ses origines, on peut dire que les réussites de la « défense européenne » se comptent uniquement sur les doigts d'une main, y compris dans sa dimension navale qui semble pourtant la plus aboutie. En effet, les principales marines européennes ont réussi à maintenir de solides capacités et ont entretenu une indispensable interopérabilité<sup>6</sup>. C'est ce qui explique en partie la réussite assez spectaculaire de l'opération *Atalante* : en huit ans, le nombre d'attaques de pirates au large de la Somalie est passé de 168 en 2008 à seulement 3 en 2014<sup>7</sup> !

*Dès lors, comment explique-t-on ces résultats hautement satisfaisants depuis le déploiement d'Atalante ? Comment a-t-elle pu s'imposer au détriment de l'OTAN ? Et pour quelles raisons les États membres de l'UE n'ont-ils pas mis un terme à cette opération militaire ?*

---

<sup>3</sup> Joris Larik, « Europe's Fight Against Piracy: From the Barbary Coast to Operation *Atalante* », *Fondation Pierre du Bois*, Papiers d'actualité n°4, 2013.

<sup>4</sup> Malik Miktar, entretien avec Asiem El Difraoui, « Attentat de Mogadiscio : “La Somalie est partie pour être un État failli” », *TV5Monde*, 2021, disponible sur : [information.tv5monde.com](http://information.tv5monde.com).

<sup>5</sup> Joris Larik, *op. cit.*

<sup>6</sup> Alban Simon, « Quelle stratégie navale européenne ? », *Revue Défense Nationale*, vol. 790, 2016, pp. 41-45.

<sup>7</sup> *Le marin*, « Piraterie : le mandat de la force *Atalante* prolongé jusqu'en décembre 2016 », *Ouest-France*, 2014, disponible sur : [lemarin.ouest-france.fr](http://lemarin.ouest-france.fr).



## La raison d'être de l'opération Atalante

---

Les pertes économiques et commerciales liées aux activités illicites en mer et le nombre d'attaques de navires au large des côtes restent une problématique actuelle, comme l'illustre l'opération Atalante, prolongée de mandat en mandat. La bonne connaissance de son voisinage, la sécurisation des routes maritimes stratégiques et la protection des navires contre les diverses menaces s'inscrivent comme des enjeux de la stratégie maritime de l'UE<sup>8</sup>.

Bien que les coûts indirects soient naturellement difficiles à calculer, il est rapidement apparu que les conséquences potentielles de la piraterie sur le commerce mondial seraient importantes (à cause des navires volés, des cargaisons disparues, des attaques sur les navires marchands...). En effet, l'ampleur de ce fléau s'est manifestée très tôt aux responsables politiques et militaires européens. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : jusqu'à 95 % du commerce des États membres de l'Union européenne est transporté par voie maritime, et entre 12,5 et 20 % du commerce mondial passe justement par le golfe d'Aden<sup>9</sup>.

Par conséquent, les activités illicites en mer nécessitent de déployer des moyens d'action supérieurs à la capacité navale d'un seul État. Ces phénomènes constituent une menace pour les intérêts de l'Union européenne. L'élaboration du mandat et le déploiement d'*Atalanta* s'inscrivent dans cette logique, l'objectif étant la protection des navires du Programme alimentaire mondial ainsi que celle apportée à la mission de transition de l'Union Africaine en Somalie (ATMIS), et plus largement la liberté de navigation au large de l'océan Indien occidental<sup>10</sup>. L'opération Atalante élabore en outre des options pour lutter contre le trafic dans la région, source principale de revenus pour les criminels et les organisations terroristes ; et elle assure également la surveillance des activités de pêche en dehors des eaux territoriales somaliennes<sup>11</sup>. Enfin, lorsque son mandat a été prolongé à la fin de l'année 2022, *Atalanta* a été consolidée : elle est désormais plus à même de contribuer à la mise en oeuvre de l'embargo imposé sur les armes par l'ONU à la Somalie, d'empêcher le trafic de stupéfiants et de soutenir

---

<sup>8</sup> Gaëtan Balan, « L'engagement de l'Union européenne dans la lutte contre les activités illicites en mer : la construction d'un cadre matériel et institutionnel », Thèse de doctorat, Université de Nantes, 2019.

<sup>9</sup> Peter Dombrowski et Simon Reich, « The EU's maritime operations and the future of European Security: learning from operations Atalanta and Sophia », *Comp Eur Polit*, 2019.

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> Conseil de l'UE, *op. cit.*





la lutte menée contre le groupe terroriste islamiste Al-Shabab. Son champ d'action géographique a été par la même occasion étendu au nord de la mer Rouge<sup>12</sup>.

On le constate, le mandat de l'EUNAVFOR Somalia a évolué au fil du temps. Alors qu'au départ, il consistait principalement à assurer la protection des navires du Programme alimentaire mondial, ce mandat s'est ensuite élargi pour inclure la protection de la mission de l'Union Africaine, la contribution à la dissuasion, la prévention et la répression des actes de piraterie et des vols à main armée au large des côtes somaliennes, l'intégration de la protection des navires vulnérables au large du golfe d'Aden et même la surveillance des activités de pêche<sup>13</sup>. *Atalanta* devait initialement durer un an, mais elle a été continuellement prolongée.

Même si les engagements des États en matière de ressources ont été importants, seules des frégates étaient réellement intégrées dans l'opération Atalante durant l'âge d'or de la piraterie de 2008 à 2012. S'il est arrivé que des porte-avions ou des porte-hélicoptères amphibie (mission « Jeanne d'Arc » par exemple) se mettent à disposition d'*Atalanta*, c'était essentiellement en « soutien associé » (avec une intégration partielle à la Task Force, dans un objectif premier de partage d'information et de renseignement avec les bâtiments intégrés dans l'opération Atalante)<sup>14</sup>. Selon le contexte et les besoins, ces bâtiments pouvaient ponctuellement réaliser ou soutenir quelques opérations en matière de lutte contre la piraterie.

## L'opération Atalante : couronnée de réussites

---

Comme cela a été noté, il a fallu attendre les années 2000 et la recrudescence de la piraterie pour voir l'UE mettre en œuvre une opération maritime. *Atalanta* a donné lieu à un déploiement naval sans précédent pour une organisation régionale et elle devient vite célébrée comme un modèle d'intervention de l'Union<sup>15</sup>. La réussite de cette opération, qui a su évoluer avec les missions civilo-militaires EUCAP Nestor et EUTM Somalia, est saluée aujourd'hui quasi-unanimement. Elle est le résultat d'une volonté politique de mettre fin à ce qui était un véritable fléau économique et sécuritaire. Elle s'est appuyée sur des moyens cohérents fournis

---

<sup>12</sup> Conseil de l'UE, *op. cit.*

<sup>13</sup> EU Naval Force Operation ATALANTA, « MISSION », disponible sur : [eunavfor.eu](http://eunavfor.eu).

<sup>14</sup> Entretien avec le Capitaine de frégate Jérémy Bachelier à l'Ifri, le 9 mars 2023.

<sup>15</sup> Gaëtan Balan, *op. cit.*



par la quasi-totalité des pays européens et sur les infrastructures existantes de l'OTAN à Northwood, au Royaume-Uni<sup>16</sup>. En effet, le siège de la mission se trouvait d'abord en Grande-Bretagne ; mais en raison du Brexit, le siège a été transféré à Rota, en Espagne.

Le succès d'*Atalanta* prouve la légitimité de la création d'une mission européenne distincte de celle de l'OTAN. L'opération est parvenue à réduire, voire quasiment éradiquer, les attaques de pirates en quelques années. Néanmoins, selon certains spécialistes, la présence d'autres missions au même moment dans cette région fausse le succès exact de la seule opération *Atalante*<sup>17</sup>. Finalement, c'est l'effort de la communauté internationale dans toutes les opérations parallèles qui a permis de réduire de manière significative la piraterie dans le golfe d'Aden. L'argument principal en faveur de la pertinence d'*Atalanta* est que l'UE a su jouer de ses atouts et créer des synergies avec d'autres missions. Grâce à sa force diplomatique, l'Union a conçu un cadre juridique solide en organisant des accords de transfert pour les pirates capturés. L'approche intégrée - « *integrated approach* » en anglais - de l'UE comprend des activités terrestres telles que la mise en place de tribunaux locaux et de forces armées pour garantir des normes juridictionnelles en Somalie. Ces activités s'inscrivent dans le cadre d'un plan global visant à garantir la « fin légale » des pirates capturés, ce qui signifie qu'ils sont traduits devant un tribunal et qu'ils sont jugés<sup>18</sup>.

En 2015, grâce à l'action des forces maritimes de l'UE et les patrouilles effectuées en mer, les attaques à proximité du littoral africain avaient pratiquement disparu. La navigation commerciale régionale est sensiblement plus sûre. La marine américaine et l'OTAN ont alors effectivement cessé leurs opérations, et la force réduite d'*Atalanta* devait initialement être effective jusqu'en 2017. Mais celle-ci a fini par être prolongée lorsque la menace (bien que réduite) de la piraterie est revenue avec une poignée d'attaques au cours des premiers mois de l'année 2017. Toutefois, compte tenu de la présence désormais limitée des marines européennes, ce sont surtout des navires chinois qui ont déjoué ces attaques sporadiques<sup>19</sup>.

L'effectivité et l'efficacité de la lutte entreprise par l'Union européenne sont en partie liées à la capture et aux transferts des pirates ou complices de la piraterie vers des juridictions nationales

---

<sup>16</sup> Alban Simon, *op. cit.*

<sup>17</sup> Ferdinand Bous, *op. cit.*

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> Peter Dombrowski et Simon Reich, *op. cit.*



compétentes, un objectif impossible à remplir pour l'OTAN (étant une organisation militaire, elle ne jouit pas de la compétence du traitement judiciaire). Ce déploiement militaire couplé d'opérations civiles peut être transposé par d'autres organisations internationales comme un modèle de gestion des crises, dans le cadre de futurs déploiements de forces navales internationales. En outre, la solution pour l'Union a résidé dans la conclusion de plusieurs accords avec des pays de la région, dont les Seychelles ou l'île Maurice, pour l'engagement de poursuites devant leurs juridictions nationales à l'encontre des pirates capturés dans le cadre de l'opération Atalante<sup>20</sup>.

Enfin, de manière plus globale, dans le domaine de la sécurité maritime (*Maritime Domain Awareness*), *Atalanta* était soutenu au plus fort de l'opération par le *Maritime Security Centre Horn of Africa* (MSCHOA). Ce centre de sûreté fonctionne toujours aujourd'hui pour lutter contre la piraterie, et est un outil massivement utilisé par la communauté maritime. Basé sur le partage de l'information, ce centre est colocalisé avec le *MICA Center* (*Maritime Information Cooperation and Awareness Center*) à Brest. Il a significativement contribué au succès des opérations maritimes dans l'ouest de l'océan Indien et au déclin de la piraterie, et est aujourd'hui un outil de partage d'informations entre acteurs du naval<sup>21</sup>.

## Comment l'UE a surclassé l'OTAN dans la région

---

Avant *Atalanta*, une mission de l'Alliance atlantique nommée *Allied Provider* était déjà en place. Du point de vue de l'UE, une opération qui lui était propre apparaissait pertinente pour renforcer sa légitimité et offrir une nouvelle structure apportant des solutions aux problèmes non résolus par l'OTAN. Outre les diverses raisons qui poussent les États membres à s'engager dans une opération de la PSDC, il y a le prestige international qu'on en tire. La coordination avec les différents acteurs internationaux actifs dans la région (Chine, Inde, États-Unis...) a permis à l'Union européenne d'acquérir une réputation d'acteur crédible de la sécurité internationale. Aussi, des États non membres de l'UE tels que la Norvège, le Monténégro, la Serbie, l'Ukraine ou encore la Nouvelle-Zélande ont également soutenu l'opération, allant

---

<sup>20</sup> Gaëtan Balan, *op. cit.*

<sup>21</sup> Entretien avec le Capitaine de frégate Jérémy Bachelier, *op. cit.*





jusqu'à fournir des navires de guerre. L'adhésion de pays extérieurs à l'Union a renforcé la légitimité d'une mission européenne autonome.

Un autre aspect important à mentionner est la fonctionnalité de l'opération. *Atalanta* a initialement été jugée comme superflue à cause du fait qu'une opération de l'OTAN était également en cours à l'époque, en 2008. Pour rappel, il y a d'abord eu l'opération lancée à l'automne 2008, nommée *Allied Provider*, qui a été une brève mission de collaboration de l'OTAN. La participation européenne à *Allied Provider* a toutefois été largement remplacée par *Atalanta* à partir de décembre 2008. Plus tard, en mars 2009, l'Alliance atlantique est retournée dans la région avec *Allied Protector*. Puis, l'opération *Ocean Shield*, dont le mandat était plus robuste, a remplacé la précédente en août 2009. L'OTAN a ainsi chargé *Ocean Shield* de plusieurs objectifs : dissuader les opérations des pirates en mer, coordonner les efforts internationaux de lutte contre la piraterie, renforcer la capacité de la communauté maritime à lutter contre la piraterie, et développer une capacité régionale de lutte contre la piraterie. Mais malgré ces changements de formulation et ces renforcements de mandat, les forces de l'UE sont restées à bien des égards le principal contributeur aux missions de lutte contre la piraterie au large de la Corne de l'Afrique, d'autant que leur stratégie commençait à se révéler efficace<sup>22</sup>.

Ainsi, l'opération EUNAVFOR Somalia a premièrement été lancée pour venir appuyer l'opération *Allied provider* de l'OTAN qui travaillait de concert avec d'autres États (Japon, Russie, Chine, Corée du Sud, etc.). Faute de coopération formelle, c'est une coopération informelle qui s'est mise en place et qui a bien fonctionné. Elle a cependant pris fin lorsque l'Alliance atlantique s'est retirée des côtes somaliennes, celle-ci ayant choisi de se concentrer sur le front oriental et en Méditerranée. Ainsi, puisque cela est assez rare, il faut souligner que l'UE exerce un véritable *leadership* dans la lutte contre la piraterie grâce aux réussites de l'opération Atalante, ce qui est loin d'être le cas pour d'autres menaces. Mais la lutte contre la piraterie est un cas particulier puisque cette coopération a viré en concurrence : l'UE voulant faire mieux que l'Alliance par une démarcation en offrant notamment un catalogue de droits que l'OTAN n'a pas et en la poussant à quitter la zone pour éviter une double activité. Certains analystes ont parlé d'un « concours de beauté entre les deux »<sup>23</sup>.

---

<sup>22</sup> Peter Dombrowski et Simon Reich, *op. cit.*

<sup>23</sup> Mélanie Dubuy, « La recherche d'une coopération effective entre l'UE et l'OTAN contre les menaces sécuritaires (piraterie maritime, terrorisme, cyber-menaces) », *Civitas Europa*, vol. 45, 2020, pp. 237-257.



## L'avenir incertain de l'opération Atalante...

---

Un analyste expérimenté - au sujet du personnel du QG de l'EUNAVFOR - affirmait en 2016 que « *ces gens ne savent pas quoi faire d'eux-mêmes* »<sup>24</sup>. Cela reflète à la fois la réalité empirique - le fait qu'il n'y a quasiment plus de piraterie dans la zone depuis de nombreuses années - et le jugement objectif de l'analyste, à savoir qu'il est temps que l'effort cesse puisque les objectifs ont été pour la plupart atteints. Pour autant, comme on l'a dit, *Atalanta* se poursuivra au moins jusqu'en 2024, malgré le retrait en cours de nombreuses forces européennes. Dès lors, l'avenir de l'opération Atalante demeure incertain. Selon un observateur, certains contributeurs de la mission se montrent « *heureux de poursuivre Atalanta même s'il n'y a pas de piraterie* »<sup>25</sup>. L'opération a démontré la capacité de l'UE à opérer au-delà des côtes européennes, ainsi que son engagement envers la sécurité internationale sans entraîner de coûts importants ou de risques opérationnels, et donc politiques, pour les États qui ont engagé du matériel ou détaché des officiers.

Ceci dit, l'efficacité d'*Atalanta* au-delà de la mesure des attaques est nettement moins encourageante. Pourtant, l'Union œuvre dans une approche de « *capacity-building* ». Elle accueille un centre d'opérations à Bruxelles pour coordonner *Atalanta* avec ses autres missions en Somalie, et organise à la fois une mission de formation de l'UE (EUTM Somalia) et une mission régionale de renforcement des capacités maritimes dans la Corne de l'Afrique (EUCAP Nestor, devenue EUCAP Somalia depuis 2016). Cette dernière aide les pays hôtes - Djibouti, Kenya, Seychelles, Somalie et Tanzanie - à développer une capacité autonome pour le renforcement continu de la sécurité maritime. Ainsi, l'UE dispose d'un portefeuille évolué en tant que fournisseur de sécurité globale, comprenant des instruments financiers et politiques ainsi qu'un solide ensemble d'accords juridiques avec les États concernés<sup>26</sup>.

L'opération Nestor avait été pensée et construite par l'Union européenne comme une action complémentaire d'*Atalanta*. Elle est destinée à moyen terme à remplacer progressivement la

---

<sup>24</sup> Peter Dombrowski et Simon Reich, *op. cit.*

<sup>25</sup> *Ibid.*

<sup>26</sup> Carmen Gebhard et Simon Smith, « The Two Faces of EU–NATO Cooperation: Counter-piracy Operations off the Somali Coast », *Cooperation and Conflict* vol. 50, 2015.



gestion militaire de la crise régionale par une gestion essentiellement civile. L'UE avait conscience, dès l'élaboration de l'opération Atalante, qu'un déploiement militaire au large de la Somalie ne constituait qu'une réponse épisodique et temporaire, non soutenable à long terme, ne serait-ce que pour des raisons logistiques. L'Union, pour faire face à la situation, va imaginer un mécanisme complémentaire, au travers d'une gestion civile de la crise<sup>27</sup>.

Par ailleurs, le phénomène de la piraterie étant désormais sous contrôle, différentes initiatives internationales ont visé à impliquer davantage les acteurs régionaux afin qu'ils prennent à leur charge la connaissance du domaine maritime. La première date de 2012 avec la mise en place du Code de conduite de Djibouti (DCoC). Un cadre d'entraînement à des procédures communes a été mis en place sur fonds européens à Djibouti, ainsi que trois centres régionaux de partage de l'information au Yémen, en Tanzanie et au Kenya. Parallèlement, en 2010 et en 2013, les réunions ministérielles d'Afrique orientale et australe et océan Indien (AfOA-OI) sur la piraterie et l'insécurité maritime ont débouché sur le « Programme pour la promotion de la sûreté maritime au sein de l'AfOA-OI » (MASE), financé par l'Union européenne. Parmi les objectifs du programme figurent le renforcement des capacités nationales et régionales pour les tâches maritimes et les fonctions d'appui et d'amélioration de la coordination et de l'échange d'informations. Sous la direction de la Commission de l'océan Indien (COI), et en concertation avec les États membres du programme MASE, ces objectifs ont débouché sur la mise en place d'un mécanisme de coopération régionale sur la sûreté maritime dans la région AfOA-OI<sup>28</sup>.

## ...face à une situation de crise permanente en Somalie

---

Malgré ces efforts entrepris, ces activités se sont globalement avérées infructueuses, du moins en ce qui concerne le renforcement de la stabilité politique et de la gouvernance de la Somalie. En effet, comme le note un rapport de 2016 de l'organisation *Human Rights Watch* : « *Les luttes politiques incessantes et les trois remaniements du gouvernement en trois ans [...] ont nui aux progrès de la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité. Les tensions liées*

---

<sup>27</sup> Gaëtan Balan, *op. cit.*

<sup>28</sup> Entretien avec le Capitaine de frégate Jérémy Bachelier, *op. cit.*



à la création d'une nouvelle administration régionale intérimaire dans le centre de la Somalie ont conduit à un conflit ouvert entre les milices et les forces gouvernementales, entraînant des abus contre les civils. »<sup>29</sup>

Même constat implacable dans les pages du rapport rédigé par la même organisation non gouvernementale, datant de six ans après, en 2022 :

« Les tensions politiques ont bloqué les efforts de réforme essentiels à la promotion des droits humains dans le pays, tandis que les abus liés au conflit, l'insécurité et les crises humanitaire et sanitaire ont fait payer un lourd tribut aux civils. Toutes les parties au conflit en Somalie ont commis des violations du droit humanitaire international, certaines équivalant à des crimes de guerre. Le groupe armé islamiste Al-Shabab a mené des attaques aveugles et ciblées contre des civils et a recruté de force des enfants. Les violences entre clans et au sein des forces de sécurité ont tué, blessé et déplacé des civils, tout comme les opérations militaires sporadiques menées contre Al-Shabab par les forces gouvernementales somaliennes, les troupes de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et d'autres forces étrangères. »<sup>30</sup>

Ainsi, malgré les succès indiscutables de l'opération Atalante au sein de l'espace maritime, les causes profondes de la piraterie en Somalie restent à traiter. Car c'est bien la problématique de l'État failli qui a créé cet environnement propice à la prospérité de la piraterie. L'UE tente bel et bien de s'attaquer à ce problème par le biais de son « approche globale » et avec l'aide d'un représentant spécial de l'UE désigné pour la Corne de l'Afrique. Outre l'opération Atalante, elle a pris toute une série de mesures pour contribuer à améliorer la situation sur le terrain. De plus, avec ses États membres, l'UE reste le principal donateur d'aide humanitaire et d'aide au développement à Mogadiscio. Elle soutient politiquement et financièrement le gouvernement ainsi que la mission de l'Union africaine en Somalie<sup>31</sup>.

En tout cas, selon les propos des responsables militaires déployés, l'enjeu de l'opération EUNAVFOR Somalia « reste le même qu'au début, le mandat n'a pas changé. Le premier objectif reste de contrer la piraterie, dans l'océan Indien en surveillant la zone, en pouvant intervenir aussi »<sup>32</sup>. Même si la piraterie a baissé, voire quasiment disparu, dans cette aire

---

<sup>29</sup> Human Rights Watch, « World Report 2016 : Somalia, Events of 2015 », disponible sur : [www.hrw.org](http://www.hrw.org).

<sup>30</sup> Human Rights Watch, « World Report 2022 : Somalia, Events of 2021 », disponible sur : [www.hrw.org](http://www.hrw.org).

<sup>31</sup> Joris Larik, *op. cit.*

<sup>32</sup> Nicolas Gros-Verheyde, « Atalanta onze ans après. Une opération toujours utile », *B2 Le Blog de l'Europe géopolitique*, 2019, disponible sur : [www.bruxelles2.eu](http://www.bruxelles2.eu).



géographique, le contre-amiral Giovanni Battista Piegaja (commandant italien œuvrant dans l'opération Atalante) l'affirme sans aucune hésitation : « *soyez certains que si on ferme l'opération, cela recommence. Garder une présence est nécessaire. C'est une question de dissuasion. Qui peut dire, avec certitude, que la piraterie ne ressurgira pas ? [...] Si on les laisse voir qu'il n'y a plus personne en face, et qu'on les laisse se réorganiser, ils pourront recommencer, profitant de la moindre fenêtre d'opportunité. Notre évaluation [...] est que la piraterie est enrayée, mais non pas éradiquée* »<sup>33</sup>.

Il faut enfin noter le rôle de la surpêche d'origine étrangère dans l'émergence du phénomène de piraterie au large de la Somalie. De manière regrettable, le fait que la situation actuelle soit assez similaire à celle de 2000 (État failli, renforcement des Shebab, forte précarité, retour de la pêche illégale en ZEE somalienne...) confirme que la piraterie pourrait renaître dès lors que la communauté internationale baissera la garde et se désengagera<sup>34</sup>.

---

<sup>33</sup> Nicolas Gros-Verheyde, *op. cit.*

<sup>34</sup> Entretien avec le Capitaine de frégate Jérémy Bachelier, *op. cit.*



## CONCLUSION

---

En guise de propos conclusif, il faut souligner les accomplissements et les résultats majoritairement positifs de l'opération Atalante. En dépit du fait que le phénomène de piraterie s'est considérablement réduit au large des côtes somaliennes, en grande partie grâce à l'action d'*Atalanta*, le mandat de la mission est sans cesse prorogé et même consolidé. La présence maritime européenne demeurant dans la région n'est pas anodine et elle joue *a minima* un rôle dissuasif pour les différentes formes de contrebande et de criminalité. Encore récemment, en ce début d'année 2023, les officiers déployés dans le cadre d'EUNAVFOR Somalia ont saisi plus d'une tonne de stupéfiants grâce à l'action de frégates, ces saisies ayant une valeur marchande estimée à plus de 36 millions d'euros ; huit opérations du même type ont été menées en 2022, permettant de saisir plus de 12,7 tonnes de stupéfiants au total<sup>35</sup>.

Mais il reste que l'efficacité de l'approche globale de l'UE dans la région a été jugée insuffisante, au vu de l'absence apparente d'amélioration sur le terrain en Somalie. Pour autant, cette critique paraît injuste à bien des égards, dans le sens où cela signifie qu'on attendrait de l'UE qu'elle « répare » à elle seule la Somalie. Il s'agit d'un problème complexe et massif qui persiste depuis maintenant trente ans, et dont la solution durable exige sans doute davantage de capacités et de moyens que ce que même une Union européenne extrêmement engagée serait en mesure de rassembler. D'autant plus que Mogadiscio s'oppose désormais à la prolongation de l'autorisation permettant aux navires militaires étrangers de patrouiller dans ses eaux territoriales : en décembre 2021, le Conseil de sécurité de l'ONU avait reconduit la permission de navigation dans les eaux somaliennes pour seulement trois mois. Dès lors, à partir de mars 2022, les forces de l'opération Atalante ne sont plus autorisées à approcher les côtes somaliennes, ce qui débouche sur un « vide sécuritaire »<sup>36</sup>.

Au final, il faut prendre en considération les expériences passées d'un engagement militaire (largement) plus robuste en Somalie. On pense surtout à l'échec retentissant de l'Opération des Nations unies en Somalie II (ONUSOM II), dirigée par les États-Unis, qui s'est conclue par le

---

<sup>35</sup> Nicolas Gros-Verheyde, « Une patrouille d'Atalanta saisit une tonne de stupéfiants dans l'océan Indien », *B2 Le Blog de l'Europe géopolitique*, 2023, disponible sur : [www.bruxelles2.eu](http://www.bruxelles2.eu).

<sup>36</sup> Laurent Lagneau, « Piraterie : La force navale européenne Atalanta n'est plus autorisée à intervenir dans les eaux somaliennes », *Zone Militaire*, 2022, disponible sur : [www.opex360.com](http://www.opex360.com).





retrait affligeant des forces américaines - mais aussi françaises, belges et suédoises - en 1994. On pense aussi à la faiblesse persistante de l'État somalien, dont les espoirs de situation apaisée peinent à voir le jour. Dès lors, il est fortement illusoire de penser que l'Union européenne soit à elle seule le fer de lance d'un nouvel effort pour amener une situation stable dans le pays à court terme<sup>37</sup>. Et on saisit aisément le dilemme dans lequel se retrouvent les responsables politiques et militaires européens : prendre le risque de mettre un terme à l'opération Atalante, c'est potentiellement laisser la porte ouverte à la réapparition de menaces sécuritaires dans une région qui vit une situation déjà fortement inextricable...

---

<sup>37</sup> Joris Larik, *op. cit.*